## Eanadian Embassy

## Ambassade du Canada

35, Avenue Montaigne 75008 Paris

le 5 juillet 1990

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de me reporter à l'Accord instituant un Tribunal d'arbitrage chargé d'établir la délimitation des espaces maritimes entre le Canada et la France, signé à Ottawa et à Paris le 30 mars 1989.

Des discussions se sont déroulées entre les représentants du Canada et de la France concernant l'utilisation du système géodésique North American Datum 1983 (NAD 83) plutôt que du système géodésique NAD 1927 (NAD 27) pour décrire le tracé de la délimitation. Suite à ces discussions, j'ai l'honneur de proposer, au nom du gouvernement du Canada, que la référence au système géodésique North American Datum 1927 (NAD 27) dans le paragraphe 2 de l'article 2 de l'Accord soit remplacée par la référence au système géodésique North American Datum 1983 (NAD 83).

Si ce qui précède recueille l'agrément du Gouvernement de la République française, j'ai en outre l'honneur de proposer que la présente lettre, dont les versions française et anglaise font également foi, et votre réponse à cet effet, constituent un Accord entre nos deux Gouvernements qui modifiera l'Accord du 30 mars 1989, et que ledit Accord entre en vigueur à la date de votre réponse.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, les assurances de ma haute considération.

L'Ambassadeur,

1/2/50

Claude T. Charland

Monsieur Jean-Pierre Puissochet Directeur des Affaires juridiques Ministère des Affaires étrangères 37, Quai d'Orsay 75700 Paris